

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 7 JUILLET 2023

**DELIBERATION N°CP2023-  
07/2/5  
DOSSIER N°5804**

**SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES CULTURE**

Étaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME  
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Jérémy SAUTY à Bertrand LABAR

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Affaires Culturelles /Service de la Lecture Publique et de la Coordination Culturelle*

RAPPORTEUR : Mme Catherine DEFEMME

**OBJET : Subventions départementales Culture**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2023-07/2/5 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CP - Accueil, Attractivité et Culture,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'attribuer les subventions départementales conformément au tableau ci-après, et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le chapitre 65, article 65748, fonction 311 du budget départemental.

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet</b>	<b>Décision</b>
Café de l'espace – Espace associatif Alain Fauriaux à Flayat	Soutien au fonctionnement	<b>500 €</b> <b>Adopté : 18 pour – 0 contre – 12 abs</b>  Se sont abstenus : M. P. Bayol, M. E. Bodeau, M. T. Bourguignon, M. P. Filloux, Mme MF. Galbrun, Mme ML. Geoffre, Mme M. Jouannetaud (ayant donné pouvoir à M. JJ. Lozach), M. JJ. Lozach, M. JL. Léger, Mme A. Martin, Mme R. Nicoux (ayant donné pouvoir à M. JL. Léger), Mme I. Pénicaud
Les amis de la Chezotte et de Montaigut à Ahun	Soutien au fonctionnement	<b>500 €</b> <b>Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abs</b>
L'Arche musicale à Châtelus Malvaleix	Soutien au fonctionnement	<b>500 €</b> <b>Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abs</b>
ADAS MUSIC à Guéret	Organisation de la seconde édition du festival Hardmess à Guéret	<b>3 000 €</b> <b>Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abs</b>

- de rejeter la demande présentée par l'association « la Pommerie » à Gentioux-Pigerolles, au titre de son fonctionnement ;

Se sont abstenus :

M. JL. Léger, Mme R. Nicoux (ayant donné pouvoir à M. JL. Léger)

**Adopté : 28 pour - 0 contre - 2 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**

251244  
Publié sur [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 13/07/2023

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le



ID : 023-222309627-20230711-CP2023151-DE